



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 h 30, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers : Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux gens visionnant la séance par webdiffusion.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 21-12-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 21-12-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of December 14, 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Adoption du Programme des immobilisations (PTI) 2022-2023-2024

RÉSOLUTION N° 21-12-02

Objet : Adoption du Programme des immobilisations (PTI) 2022-2023-2024

ATTENDU QUE conformément à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit adopter un programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'approuver le programme triennal des immobilisations, qui prévoit des montants de 14 515 300\$, 50 042 800 \$ et 15 988 200 \$ pour 2022, 2023 et 2024 respectivement, comme l'indique la liste des projets ci-jointe ;

De publier, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, le programme triennal d'immobilisations de 2022, 2023 et 2024 dans un journal diffusé dans la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-12-02

Subject: Adoption of the 2022-2023-2024 Capital Expenditures Program (PTI)

WHEREAS in accordance with Section 473 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., c.C-19), the Council must adopt the program of the capital expenditures of the municipality for the three subsequent fiscal years;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To approve the Triennial Capital Expenditure Program in the amounts of \$14,515,300, \$50,042,800 and \$15,988,200 for 2022, 2023 and 2024 respectively, as shown in the attached list of projects;

To publish, in accordance with section 474.3 of the cities and Towns Act, the Triennial Capital Expenditure Program for 2022, 2023 and 2024 in a newspaper distributed in the Town.

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Période de questions du public

Le maire ouvre la période de questions à 18 h 36. Aucune question n'est posée et la période de questions se termine à 18 h 36.

5. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 21-12-03

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De lever la séance à 18 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 21-12-03

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To close the meeting at 18:37.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy